

L'ADMISSION

La pré-admission

Votre admission est faite avec le concours des secrétariats médicaux de chaque médecin spécialiste. Dès votre sortie de consultation, nous vous demandons de compléter votre dossier d'admission.

Il vous sera demandé :

- **Votre demande d'admission et le questionnaire nutritionnel**
- Votre **carte vitale** à jour de droits.
- **2 photocopies recto-verso de la carte d'identité** de la personne hospitalisée (également pour les mineurs) ou de votre livret de famille.
- **1 photocopie recto-verso de votre carte mutuelle.**
- Le **formulaire Consentement éclairé / Autorisation d'opérer pour mineur / Personne de confiance** complété et signé.

Ce dossier complet doit être transmis impérativement par courrier avant votre jour d'entrée ou être déposé auprès de l'accueil le jour de votre consultation pré-anesthésique.

- **Si vous êtes victime d'un accident du travail** : la déclaration de cet accident dûment complétée ainsi que votre carte vitale à jour de droits.
- **Si vous bénéficiez de la CMU**, à préciser lors de votre admission avec votre carte vitale à jour de droits.
- **Si vous êtes adhérent à une mutuelle complémentaire** : faire une demande de prise en charge auprès de votre mutuelle et la faire faxer au numéro suivant 04 72 00 70 54 avant votre admission. Cette démarche ne peut être assurée par nos soins.

> Consultation pré-anesthésique :

En cas d'anesthésie, vous devez OBLIGATOIREMENT (sauf pour les hospitalisations en urgence) consulter le médecin anesthésiste-réanimateur quelques jours avant votre hospitalisation.

Si votre rendez-vous n'est pas fixé, veuillez téléphoner au 04 72 00 71 20.

> Accompagnant :

• Enfants mineurs hospitalisés ou cas particuliers

La clinique peut vous proposer, dans la mesure de ses disponibilités, un mode d'hébergement dans la chambre du patient (possible uniquement en chambre seule avec supplément) pour les personnes souhaitant accompagner les enfants mineurs hospitalisés lors de leur séjour. Cette formule est réservée uniquement aux mères ou pères souhaitant rester avec leurs enfants.

• Personnes majeures hospitalisées

L'établissement n'assure pas l'hébergement des accompagnants dans la chambre du patient. Les accompagnants auront la possibilité de déjeuner en semaine à la cafétéria située au rez-de-chaussée. Une liste des hôtels à proximité, est à votre disposition auprès de l'accueil de la Clinique.

L'admission

Dans tous les cas, vous devez vous présenter au Bureau des Entrées (en face de la salle d'attente au RDC) afin de régulariser votre admission. Si le bureau des entrées n'est pas en possession de votre dossier de pré-admission, il est impératif de lui remettre les documents nécessaires à votre hospitalisation cités dans le paragraphe « **Pré-Admission** » de cette fiche (carte vitale impérative). Nous vous rappelons que les admissions ont lieu de 14h30 à 17h sauf urgences.

> Documents médicaux :

Merci d'apporter les documents suivants :

- Carte de groupe sanguin vérifiée (2 déterminations)
- L'ordonnance de votre traitement personnel
- Résultats des derniers examens sanguins subis
- Les examens radiologiques en votre possession (radios, scanner, échographie, IRM)
- Le carnet de santé pour les enfants.

• Si vous entrez en urgence

L'ensemble des documents administratifs vous sera demandé.

Un membre de votre entourage devra transmettre ceux-ci au Bureau des Entrées afin de valider votre dossier administratif.

Conditions de prise en charge

des frais d'hospitalisation

Agréée par le Ministère de la Santé, l'Infirmierie Protestante a passé convention avec les différents régimes d'assurance maladie et les mutuelles.

Pour tous les assurés de tous les départements y compris les ressortissants de l'Union Européenne, formulaire obligatoire : carte européenne de santé en cours de validité.

Sur présentation de votre carte d'assuré social mise à jour, vous bénéficierez du Tiers Payant pour les frais de séjour et les honoraires médicaux.



> Facturation

- Sont facturés en supplément mais peuvent être remboursés par votre mutuelle (vous renseigner avant votre hospitalisation) :
 - Eventuellement le ticket modérateur
 - Le forfait journalier laissé à la charge des Assurés par la Sécurité Sociale
 - Le supplément pour chambre seule et accompagnant
 - Les frais téléphoniques
 - Forfait Participation Assuré Transitoire
 - Les dépassements d'honoraires éventuels pour les médecins à honoraires libres
 - Les frais de transport pour examen diagnostique à l'extérieur.
- Un chèque d'acompte de 200 € vous sera demandé lors de votre admission, il vous sera retourné dès réception du paiement total de la facture.
- En l'absence de présentation de votre attestation d'ouverture de droits ou de votre carte vitale à jour délivrée par votre centre d'assurance maladie, vous devrez régler la totalité des frais d'hospitalisation et des honoraires à votre sortie.
- Si vous êtes non assuré-social un acompte de 1500 € vous sera demandé à votre entrée.

Effets personnels

La clinique ne fournit pas de linge de toilette. Votre valise doit contenir vos propres serviettes et gants ainsi qu'une trousse de toilette équipée. La nature et la quantité de vêtements pour être alité et circuler dans l'établissement (pyjama, chemise de nuit, robe de chambre, peignoir, survêtement etc.) sont laissées à votre libre appréciation. N'oubliez pas de vous munir d'une paire de pantoufles.

SÉJOUR ET SORTIE

Pour la sécurité de votre prise en charge, nous vous informons que dès votre arrivée, un bracelet permettant de vous identifier vous sera passé autour du poignet.

Les visites

Les visites des parents et amis sont toujours d'un grand réconfort pour les patients. Dans l'intérêt de tous, elles sont cependant réglementées :

Elles sont autorisées de 11h30 à 20h et limitées à deux personnes par patient.

Dans le service de Réanimation, les visites doivent être brèves et limitées à deux personnes (de 17h30 à 19h30).



Par mesure d'hygiène, et pour leur propre sécurité, nous vous déconseillons de venir avec des enfants en bas âge.

Votre chambre

La clinique dispose d'un nombre limité de chambres particulières. Nous nous efforçons de vous installer dans la chambre de votre choix mais nous ne pouvons nous y engager formellement. Chaque lit est équipé d'une ligne téléphonique, dispose d'un téléviseur écran plat (voir les conditions de locations fiche "recommandations de services proposés") et d'un coffre-fort personnel. Toutes les chambres sont équipées d'un cabinet de toilette avec sanitaire.

Votre linge

Nous vous informons que le lavage de vos effets personnels n'est pas assuré par la clinique.

Hôtellerie

Les repas sont servis en chambre aux malades à partir de :

- 8h00 : petit déjeuner
- 12h15 : déjeuner
- 18h15 : dîner

Vous avez la possibilité de commander des suppléments auprès de l'hôtesse en téléphonant au 2061. Aucun aliment ne pourra être conservé dans les réfrigérateurs des unités de soins.



Votre sortie

Les sorties ont lieu sur décision médicale. Le jour de votre sortie, vous devez obligatoirement vous présenter au bureau des sorties où vous sera remis votre certificat de séjour et votre facture. Nous vous demandons de bien vouloir prévoir un mode de règlement.

Les sorties du matin : de 10h30 à 11h45.

Les sorties de l'après-midi : de 13h à 14h.

Pour tous renseignements relatifs à votre facture, le service est ouvert de 13h à 16h. Tél. : 04 72 00 74 98

Les documents tels que certificat médical et arrêt de travail vous seront remis directement par votre médecin ou son secrétariat, pensez à les demander avant de quitter le service.

N'oubliez pas de prendre vos radiographies et autres documents. Le retour à domicile peut donner lieu à une prescription médicale. Le mode de transport est organisé avec le cadre infirmier de votre service qui vous remet un « bon de transport » signé par votre médecin.

> Permission :

En cours d'hospitalisation, vous avez la possibilité de quitter l'établissement sur une durée qui ne peut excéder 12 heures en demandant une permission de sortie signée du médecin qui vous a hospitalisé (retour à 20 heures au plus tard).

Concernant les suppléments à payer, voir tarifs affichés dans l'établissement et la liste des suppléments.